



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine



APPEL DE CANDIDATURES PROGRAMME DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE SPORTIVE ET CULTURELLE

Communiqué

L'Assomption, le 8 février 2019. - Dans le cadre de son Programme de soutien à l'excellence sportive et culturelle, la Ville de L'Assomption invite tous les jeunes qui se sont illustrés dans une discipline sportive ou culturelle en 2018-2019 à lui faire parvenir leur demande de soutien financier.

Par le biais de ce programme, la Ville de L'Assomption souhaite ainsi reconnaître, encourager et soutenir la motivation des jeunes Assomptionnistes qui se démarquent par leur travail et leurs efforts soutenus dans des disciplines culturelles ou sportives. De ce fait, ce programme est doté de bourses à l'intention des jeunes Assomptionnistes qui démontrent du talent et des performances exceptionnelles dans la pratique de leur discipline.

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature ont jusqu'au **vendredi 29 mars 2019 à 12 h** pour faire parvenir leur dossier, et ce, aux coordonnées ci-dessous mentionnées. Tous les documents d'information (formulaire d'inscription et guide général) sont disponibles sur le site Internet de la Ville de L'Assomption ou au bureau du Service de la qualité de vie (375, rue Saint-Pierre).

Programme de soutien à l'excellence sportive et culturelle
Ville de L'Assomption
399, rue Dorval
L'Assomption (Québec) J5W 1A1
loisirs@ville.lassomption.qc.ca

- 30 -

Source : Ville de L'Assomption
450 589-5671, poste 2015

Renseignements : Pierre Bégin, chef de division sport et plein air
pbegin@ville.lassomption.qc.ca

Mathieu Lagacé, chef de division culturel et communautaire
mlagace@ville.lassomption.qc.ca

450 589-5671, poste 3000



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

PROGRAMME DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE SPORTIVE ET CULTURELLE

VILLE DE L'ASSOMPTION

Février 2019

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROGRAMME	3
2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES.....	3
3. PROCÉDURE DE SÉLECTION.....	3
4. EXIGENCES DE PRÉSENTATION DU DOSSIER	4
5. CATÉGORIES ET CRITÈRES.....	4
6. BOURSES	5
7. ÉVALUATION DES DOSSIERS	6
8. FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE	7

Note : le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

1. OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROGRAMME

La Ville de L'Assomption souhaite, par le biais du Programme de soutien à l'excellence sportive et culturelle, reconnaître, encourager et soutenir la motivation des jeunes assomptionnistes qui se démarquent par leur travail et leurs efforts soutenus dans des disciplines culturelles ou sportives. Ledit programme est doté de bourses à l'intention des jeunes assomptionnistes qui démontrent du talent et des performances exceptionnelles dans la pratique de leur discipline.

2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- a) Que la politique serve adéquatement à définir les modalités, les critères et les principes de distribution des bourses.
- b) Que ces bourses aient pour but de reconnaître l'excellence.
- c) Que cette politique devienne un outil permettant aux membres du comité de sélection de traiter les demandes de bourse, et ce, annuellement.

Définition « Excellence sportive »

Une personne considérée comme étant la plus performante dans la pratique de sa discipline. Le candidat doit avoir reçu une mention ou un prix d'une fédération et/ou avoir fait partie d'une sélection régionale, provinciale ou canadienne.

Définition « Relève culturelle »

Une personne pratiquant toute forme d'art et considérant une formation ayant comme but de développer une **carrière professionnelle** dans sa discipline.

3. PROCÉDURE DE SÉLECTION

- La Ville de L'Assomption fera appel à un comité d'étude qui analysera les dossiers de candidature et sera responsable de la distribution des bourses. Ce comité sera composé de trois élus et de représentants du Service des loisirs et de la culture. Dans l'éventualité où les mises en candidature seraient nombreuses, la possibilité de créer deux comités de sélection distincts pourrait être envisagée.
- La Ville de L'Assomption distribuera des bourses à l'excellence une fois l'an.
- La liste des candidats boursiers sera transmise aux médias par voie de communiqué.
- Les bourses seront remises dans le cadre d'un événement public, et ce, dans le but d'assurer une plus grande visibilité aux récipiendaires.

4. EXIGENCES DE PRÉSENTATION DU DOSSIER

- ∴ Être résident de L'Assomption (une preuve de résidence est exigée).
- ∴ Être âgé de moins de 21 ans, sauf pour la catégorie TREMPAIN (maximum de 30 ans).
- ∴ Période d'admissibilité.
- ∴ Pour que le comité de sélection puisse tenir compte des performances, compétitions ou concours du candidat, ceux-ci doivent avoir été réalisés au cours de la période du **1^{er} mai au 30 avril** de l'année en cours.
- ∴ Remplir un formulaire d'inscription et fournir **tous** les documents requis :
 - curriculum vitae;
 - présentation de votre orientation de carrière ainsi que vos objectifs de formation, de compétition et de diffusion;
 - liste des événements auxquels vous avez participé ainsi que vos résultats, et ce, selon la période d'admissibilité;
 - prévision budgétaire pour l'année en cours;
 - photographies et/ou vidéo illustrant votre discipline;
 - démarche artistique (maximum d'une page);
 - revue de presse;
 - **preuve de résidence**.
- ∴ Les dossiers incomplets ne seront pas évalués.
- ∴ Déposer sa candidature dans les délais prescrits.
- ∴ Afin que sa candidature soit retenue, celle-ci doit répondre à plusieurs critères d'une même catégorie.

5. CATÉGORIES ET CRITÈRES

SOUTIEN (culture seulement)

- ∴ Le candidat suit une formation spécialisée dans le but de développer son art.
- ∴ Le candidat s'entraîne dans le domaine depuis au moins trois ans.
- ∴ Le candidat pratique et se forme dans sa discipline dans un but plus que récréatif.
- ∴ Le candidat doit déjà avoir gagné une compétition, un concours au moins de niveau régional ou toute autre reconnaissance liée à sa discipline.

ESPOIR

- ∴ Le candidat doit avoir excellé à une compétition ou une prestation provinciale.
- ∴ Le candidat a fait l'objet d'une sélection régionale ou d'un comité de sélection.
- ∴ Le candidat fait partie d'une équipe provinciale.
- ∴ Le candidat suit une formation spécialisée dans le but de développer son art.
- ∴ Le candidat suit une formation collégiale liée à son domaine artistique

EXCELLENCE

- Le candidat doit avoir excellé à une compétition ou une prestation au niveau national (Canada).
- Le candidat a fait l'objet d'une sélection provinciale ou d'un comité de sélection.
- Le candidat fait partie d'une équipe canadienne.
- Le candidat doit se déplacer à l'extérieur de la municipalité pour suivre une formation privée liée à son domaine artistique.
- Le candidat a reçu au moins trois cachets pour des prestations au courant de l'année (preuve à l'appui).
- Le candidat suit une formation universitaire de 1^{er} cycle liée à son domaine artistique.

TREMLIN

- Le candidat doit avoir excellé à une compétition ou une prestation au niveau international.
- Le candidat a fait l'objet d'une sélection nationale ou d'un comité de sélection.
- Le candidat est membre d'une association artistique professionnelle reconnue (relève ou professionnel - ex. : UDA, CMAQ, Guilde des musiciens et musiciennes du Québec, etc.).
- Le candidat suit une formation universitaire liée à son domaine artistique, et ce, à l'extérieur de la province ou au 2^e cycle au Québec.

Cette bourse peut être remise à un artiste qui poursuit sa carrière de manière exceptionnelle s'illustrant ainsi au niveau national et international.

6. BOURSES

SOUTIEN	50 \$ à 100 \$
ESPOIR	150 \$ à 300 \$
EXCELLENCE	400 \$ à 600 \$
TREMLIN	750 \$ à 1 000 \$

La Ville de L'Assomption accorde un montant annuel de 6 000 \$ pour le Programme de soutien à l'excellence sportive et culturelle. Le comité de sélection sera responsable de distribuer ce montant le plus équitablement qui soit entre le domaine du sport et celui de la culture. Dans la mesure du possible, le comité de sélection s'assurera d'un équilibre entre les différentes catégories.

7. ÉVALUATION DES DOSSIERS

- ∴ Les dossiers seront évalués et comparés à l'intérieur d'une même catégorie selon les critères suivants :
 - admissibilité aux critères de la catégorie;
 - performances et résultats;
 - cheminement;
 - frais de la discipline;
 - rayonnement;
 - orientation de carrière et objectifs;
 - qualité générale du dossier de présentation.
- ∴ Le montant de la bourse peut varier à l'intérieur des barèmes de la catégorie selon l'évaluation du dossier et du nombre de demandes.
- ∴ Les subventions octroyées ne sont pas récurrentes. De ce fait, le candidat devra renouveler sa demande chaque année.
- ∴ Considérant que l'évaluation des demandes est réalisée en fonction de l'ensemble des candidatures reçues et de l'enveloppe budgétaire allouée, les conditions d'admissibilité et les montants peuvent varier d'une année à l'autre.

8. FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Ville et code postal : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____
Date de naissance : _____
Numéro d'assurance sociale : _____

DOMAINE : Culture Sport

DISCIPLINE : _____

CATÉGORIE : SOUTIEN ESPOIR EXCELLENCE TREMPLIN

ÉVÈNEMENT : (le plus haut niveau de participation)

Nom : _____ Date : _____

Lieu : _____

Je pratique cette discipline depuis : _____ (années)

Joindre les documents suivants ou tout autre document pertinent :

- curriculum vitae;
- liste des événements auxquels vous avez participé ainsi que vos résultats, et ce, selon la période d'admissibilité;
- présentation de votre orientation de carrière ainsi que vos objectifs de formation, de compétition et de diffusion;
- prévision budgétaire pour l'année en cours;
- photographies et/ou vidéo illustrant votre discipline;
- démarche artistique (maximum d'une page);
- revue de presse;
- **preuve de résidence.**

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ÉVALUÉS

Veuillez nous mentionner si vous souhaitez récupérer votre dossier de présentation à la suite de la période de sélection.

Signature du candidat : _____

Signature des parents : _____